COLL. 8°
468
(1951-1 à 6)

UNE POLITIQUE

de

RÉNOVATION AGRICOLE

par

Jean MASSON

DÉPUTÉ DE LA HAUTE-MARNE

Vice-Président de la Commission de l'Agriculture
de l'Assemblée Nationale

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Coll 8° 468 (1951-75)

Rapport présenté au Congrès du Parti
Républicain, Radical et Radical-Socialiste de Lyon
(25-28 OCTOBRE 1951)

Coll. 8°
1951
468 (5)

IMP. DE L'EST - CHAUMONT

64.245

UNE POLITIQUE

de

RÉNOVATION AGRICOLE

par

Jean MASSON

DÉPUTÉ DE LA HAUTE-MARNE

Vice-Président de la Commission de l'Agriculture
de l'Assemblée Nationale

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Rapport présenté au Congrès du Parti
Républicain, Radical et Radical-Socialiste de Lyon
(25-28 OCTOBRE 1951)

UNE POLITIQUE

DE

RÉNOVATION AGRICOLE

PAR

JEAN MASSON

DÉPUTÉ DE LA HAUTE-MARNE

Vice-Président de la Commission de l'Agriculture
de l'Assemblée Nationale

Au Congrès national du PARTI REPUBLICAIN, RADICAL ET RADICAL SOCIALISTE qui s'est tenu à Lyon du 25 au 28 octobre 1951, l'étude des questions agricoles avait été confiée M. JEAN MASSON, *député de la Haute-Marne, vice-président de la Commission de l'Agriculture de l'Assemblée nationale.*

M. JEAN MASSON *s'est acquitté de sa mission en présentant le rapport qu'on peut lire et qui constitue le programme véritable d'une POLITIQUE DE RENOVATION AGRICOLE.*

Mesdames,
Messieurs,

C'est un honneur auquel je suis particulièrement sensible d'avoir à vous présenter le rapport de politique agricole de notre Parti à l'occasion de ce Congrès qui marque son Cinquantenaire.

Je n'ai pas, Mesdames et Messieurs, l'intention de vous faire ou d'essayer de vous faire un exposé complet de toutes les questions agricoles. Le sujet serait trop vaste.

Je voudrais pour une fois rompre avec les traditions de nos congrès et les rapports qui vous sont habituellement présentés. Au risque peut-être de passer pour révolutionnaire, je crois qu'il nous faut faire plus que d'entonner des hymnes à la liberté et à la production pour ensuite rentrer satisfaits dans nos départements. Si j'avais un reproche à faire à notre grand parti ce serait celui de rester par trop statique et de ne pas donner à ceux qui attendent beaucoup de lui cette espérance dont notre pays et le monde ont tant besoin. Je crois que chacun de nous devrait faire un effort pour apporter sa contribution à une doctrine rajeunie et préciser nettement ce qu'elle veut être dans tous les domaines.

Je voudrais, puisqu'aussi bien nous célébrons le Cinquantenaire du Parti, jeter un regard sur le passé, envisager les perspectives d'avenir et préciser sinon une nouvelle doctrine du moins une véritable politique agricole.

La France est un pays essentiellement agricole.

Et au fond c'est peut-être ce qui a toujours fait sa force car c'est par la terre que se transmettent les traditions, que se perpétuent les races et que se forgent les énergies nationales.

Aussi, ni la richesse de nos industries, ni l'importance de notre commerce ne doivent nous faire oublier que la prospérité de la France reste intimement liée à celle de son agriculture qui est la principale activité nationale, comme l'avait affirmé sous son gouvernement, le Président André MARIE.

Or tandis qu'en février dernier, nos organisations professionnelles agricoles se plaignaient d'une surproduction n'assurant pas une rentabilité satisfaisante des exploitations et souhaitaient presque voir notre agriculture se replier sur elle-même, l'O.E.C.E. à la même époque jetait un cri d'alarme et parlait d'une sous-production de nature à aggraver, avec l'insuffisance des importations, le déficit alimentaire de l'Europe.

Pourquoi en était arrivé à une situation aussi paradoxale ?

Parce que le problème n'a jamais été posé dans toute son ampleur ou plutôt parce qu'au lendemain de la Libération et depuis, il a été mal posé ; parce que jamais son aspect humain n'a été aussi négligé.

Un fait est certain : c'est que, dans un monde désaxé, dans un pays divisé, notre paysannerie cherche sa voie, désirant ardemment la stabilité dans sa vie et dans ses biens.

Depuis quelques années, une conjonction de forces matérielles puissantes tend à entraîner notre agriculture vers le collectivisme, cette tyrannie qui anéantit par delà même l'individu les principes humains pour la défense desquels s'est créé, a vécu et grandi notre Parti, ces principes qui sont fondés sur le respect de la dignité de la personne humaine et de la liberté.

A cette tentative de collectivisation, il n'est plus possible d'opposer aujourd'hui un libéralisme anarchique et périmé. Il semble d'ailleurs que des discussions entre les hommes de notre parti ou des débats de nos congrès se dégage une nouvelle doctrine, de nouvelles tendances.

Et puisque nous sommes des libéraux, toujours les mêmes, mais point têtus en face d'un monde qui a changé, pourquoi cette nouvelle manière de concevoir les choses ne serait-elle pas un néo-libéralisme que tout à l'heure je m'efforcerai de préciser.

Quoi qu'il en soit, la liberté à laquelle nous sommes tant attachés, c'est déjà pour nous le droit de disposer comme nous l'entendons du produit de notre travail, puisqu'aussi bien nous avons toujours considéré comme sacré le droit de propriété, propriété dont le Président HERRIOT a eu raison de dire qu'elle était le prolongement de la personnalité humaine. (*Applaudissements prolongés*).

C'est déjà de ce droit dont nous avons été et demeurons les ardents défenseurs que je voudrais vous parler.

LE DROIT DE PROPRIETE

Nous n'admettrons jamais que sur le principe même de la propriété une équivoque puisse se créer. De même qu'à la Libération nous avons combattu la création d'un Office national foncier, chargé d'aménager la répartition du sol et qui était la préface du travail esclavagiste dans les kolkoses, de même nous avons manifesté notre surprise quand nous avons constaté que dans les débats de la Commission Consultative de

l'Assemblée Européenne, débats préalables à la rédaction de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, ce droit de propriété n'avait même pas été mentionné.

Nous savons, et nous ne pouvons que l'en féliciter, que le Président DALADIER a fait tout ce qui était en son pouvoir pour que cette erreur volontaire ou non soit réparée.

Mais, mal défini ou discuté, sur le plan international, comment le droit de propriété a-t-il été compris en France depuis la Libération ?

S'interroger sur ce point, c'est poser toute la question du fermage et du métayage, ainsi que celle de la propriété familiale.

FERMAGE ET METAYAGE

C'est un fait qu'il y a de gros fermiers, preneurs de baux multiples, qui tirent à la fois des avantages des dispositions législatives destinées à favoriser les petits fermiers comme aussi des dispositions économiques destinées à favoriser les petits exploitants.

C'est un fait non moins contestable qu'il y a de petits fermiers dont la vie est souvent difficile dans un monde où l'insécurité humaine est la règle et où les variations économiques sont constantes.

Il s'en est suivi toutes sortes d'initiatives plus ou moins fondées, initiatives plus ou moins généreuses, pour modifier la législation du fermage, qui n'atteignent pas toujours les objectifs proposés.

La dernière en date est celle qui a été prise au nom du parti socialiste par M. LAMARQUE CANDO et dont le rapport à l'Assemblée Nationale a fait en séance publique l'objet de longs débats restés sans conclusions pratiques. Au cours de la discussion, nos amis DELCOS, Emile HUGUES et CAILLAVET n'ont cessé de mettre en valeur dans leurs interventions cette notion du droit de propriété qui est un des fondements de notre civilisation.

Qu'en fonction des développements économiques survenus depuis près de 150 ans des aménagements doivent être apportés aux rapports régissant le propriétaire et le fermier, nul ne le conteste ; mais encore convient-il qu'ils s'inspirent de cet esprit de liberté et de concorde républicaine qui sont les fondements de toute paix sociale.

Le rapport de M. LAMARQUE CANDO a soulevé dans tous les départements et dans tous les milieux la plus grande émotion. Il est apparu en effet à tous ceux qui portent intérêt à l'Agriculture que son adoption entrainerait forcément l'instauration d'un climat de méfiance entre bailleurs et preneurs et que ce serait la ruine de la paix sociale dans les campagnes.

Etroitement lié aussi à la question du droit de propriété, un problème capital pour notre agriculture se pose, c'est celui de l'exploitation familiale agricole.

L'EXPLOITATION FAMILIALE EN AGRICULURE

Cette question de l'exploitation familiale se situe dans le cadre de traditions très anciennes qui font, qu'au contraire de pays neufs comme les Etats-Unis ou le Canada, nous devons chercher dans ce domaine des solutions s'adaptant à une situation sociale déjà acquise.

Il ne faut pas oublier que sur un total de 2.360.000 exploitations les neuf dixièmes sont cultivées par des familles, soit environ 2.250.000.

Par ailleurs, les exploitations familiales de moins de 50 hectares représentent 70 % des surfaces cultivées.

Lorsque nous parlons de surfaces cultivées, nous ne faisons que délimiter l'importance du secteur familial. Il nous reste à définir les contours juridiques, sociologiques, économiques et plus particulièrement humains de cette forme d'activité.

Sous la forme volontairement froide qu'affecte l'article 832 de notre Code Civil, nous voyons apparaître deux des éléments principaux de l'exploitation familiale :

D'une part l'activité humaine qui s'y rattache, d'autre part les ressources qui la conditionnent.

La survie de la production familiale est le meilleur garant de l'indépendance du paysan. L'initiative en reste le ressort principal. Grâce à un régime d'association du capital et du travail, l'agriculteur garde la libre commande de son entreprise. Les particularités de son métier lui sont transmises de génération en génération et ainsi est assurée la survivance de méthodes qui plus que d'autres ont besoin de continuité.

Le cultivateur se trouve ainsi promu à la dignité de producteur indépendant, maître de ses actes, réalisant lui-même les travaux qu'il se commande.

Or nous assistons actuellement à une évolution de l'exploitation familiale et cette évolution a pour notre pays, pour la communauté européenne tout entière, une importance vitale.

Cette évolution telle qu'elle se fait en France varie selon les régions agricoles : multiplication des exploitations d'une part, concentration de l'autre.

Dans l'ensemble, ces deux tendances jouent en sens contraire, on doit reconnaître que la concentration l'emporte légèrement puisque la superficie moyenne des exploitations est passée de 11 hectares 60 ares en 1929 à 15 hectares environ en 1949.

Il nous reste à nous demander si c'est dans ce sens qu'évoluera définitivement l'exploitation agricole.

Et ceci nous fait aborder un problème beaucoup plus large puisqu'il s'agit en somme de déterminer la place de l'agriculture dans un régime soit capitaliste, soit à tendance collectiviste, c'est-à-dire marxiste.

L'agriculture, hâtons-nous de le dire, en raison de ses caractères propres, peut et doit rester en dehors de ces deux conceptions.

Elle doit garder sa forme familiale. C'est là un moyen terme qui, tout en neutralisant les méfaits d'un capitalisme mal compris et en assurant une coopération au sein de la famille, doit être des plus favorable au monde de la vie rurale.

Mais pour cela il faut aider l'entreprise familiale en prenant conscience des difficultés auxquelles elle doit faire face et en l'aidant à les surmonter.

L'augmentation des charges sociales et fiscales, la montée du prix des produits nécessaires à la culture, oblige l'agriculteur à faire face à des sorties d'argent de plus en plus importantes. Les capitaux à immobiliser sont sans cesse plus considérables et la trésorerie s'équilibre difficilement.

Des méthodes de commercialisation insuffisantes viennent encore aggraver ces difficultés.

Aussi, n'est-il pas certain que les exploitations à caractère familial

puissent toujours supporter la concurrence des exploitations à caractère industriel.

Leur disparition serait en tous cas lourde de conséquences.

Que la liquidation de cette propriété familiale soit au premier rang des soucis marxistes, on le conçoit aisément.

Et l'on peut se demander si une grande méprise, que nous ne pouvons croire volontaire, n'a pas été commise dans l'établissement du Plan MONNET.

Passons sur les crédits énormes distribués aux industries nationalisées. Admettons un instant, ce qui est fort contestable, qu'il ait été plus urgent de rééquiper nos sources d'énergies et de transport que notre agriculture.

Mais, même en ce qui concerne les crédits dévolus à l'agriculture, une erreur d'orientation a certainement été commise.

L'EQUIPEMENT DE NOTRE AGRICULTURE

Les ressources ont été en effet principalement affectées à des opérations d'équipement collectif : aménagement de régions naturelles incultes équipement coopératif, industries agricoles de transformation.

Chez ceux qui ont établi ces plans de modernisation et d'équipement prédominait sans nul doute cette conception que l'exploitation familiale était une forme d'agriculture périmée, impossible à améliorer et destinée à être remplacée par la grande exploitation collective.

Notre ami, le Sénateur Etienne RESTAT, a évalué à 2.000 milliards les sommes nécessaires à la mise en valeur de nos campagnes.

Avec le plan MONNET, la part réservée aux investissements agricoles a été infime par rapport à celle faite aux industries nationalisées.

Aussi avons-nous accueilli avec la plus grande satisfaction la déclaration d'investiture de notre éminent ami le Président René MAYER qui nous assurait d'un effort accru dans l'équipement agricole du Pays et aussi dans un autre ordre d'idée, de la révision des tarifs des droits de succession pour favoriser la renaissance de l'épargne.

Outre l'équipement en chemins, en eau potable, en électricité, équipement à la réalisation duquel sans relâche le Président DULIN s'est attaqué avec toute son activité, il faut pouvoir mettre à la disposition de l'exploitant familial tous les moyens techniques lui permettant de s'adapter et de prospérer et tout d'abord *réaliser le remembrement.*

Les crédits alloués à cet effet ont été insuffisants et le personnel spécialisé n'est pas assez nombreux. On manque de géomètres.

L'Etat une fois de plus se trouve en présence d'une tâche qui le dépasse. En effet il faut que cette opération soit rapide; il ne faut pas que, comme la revision du cadastre par exemple, elle s'étende sur des dizaines d'années.

Il y a là pour l'adaptation de l'exploitation familiale aux normes de l'économie moderne un problème qui doit être traité avec un extrême doigté, mais aussi avec une grande vigueur, sous peine de voir pérécliter à bref délai notre agriculture familiale.

Etroitement lié au remembrement, le problème du machinisme agricole demande à être reconsidéré.

LE MACHINISME AGRICOLE

C'est une des questions les plus difficiles à résoudre.

Bien souvent l'exploitant n'a pas les moyens financiers d'acquérir le tracteur et l'outillage utiles à son exploitation familiale.

L'exploitation familiale recherche de petits tracteurs maniables et consommant peu. (*Applaudissements*). Une forte demande de tracteurs étrangers à fuel d'une utilisation économique certaine s'étant révélée, les Pouvoirs publics ont dû en limiter l'importation pour protéger notre production nationale.

Il s'est créé en effet en France. une industrie de la machine agricole qui a reçu les encouragements de l'Etat.

Beaucoup d'agriculteurs se sont plaint, à juste titre semble-t-il, que ce matériel fort coûteux, soit en général mal adapté aux besoins de l'exploitation familiale et surtout conçu en vue des besoins de la grosse exploitation agricole. (*Applaudissements*).

Certains techniciens ont alors suggéré que la coopérative de culture aurait en la matière son rôle à jouer et que ce matériel pourrait très bien trouver une utilisation colective.

Messieurs. je crains que là aussi les « planistes » qui au cours des années qui ont suivi la Libération ont songé à la collectivisation de notre agriculture, ne nous aient engagés dans une voie dangereuse.

Le problème de la mécanisation de l'Agriculture doit être « repense ». Et l'on peut regretter que la politique de l'Industrie du tracteur agricole ait été menée d'une manière décousue sans qu'à aucun moment l'aspect humain de la question ait été menée d'une manière décousue sans qu'à aucun moment l'aspect humain de la question ait été pris en considération et sans que rien de sérieux ait été fait pour l'adaptation de ce matériel à notre exploitation familiale. (*Applaudissements*).

De même en ce qui concerne la question du carburant bien des légèretés ont été commises qui peuvent même mettre la nation un jour en péril. Le régime des détaxations et des subventions masque toujours une grave faiblesse économique. Malgré la détaxe (qui est d'une application onéreuse, peu pratique et d'une efficacité très relative) le carburant reste trop cher, ce qui explique la demande des agriculteurs en tracteurs légers, importés de l'étranger, et fonctionnant au fuel. Un autre aspect très grave du problème est que le carburant qui conditionnerait toute notre vie agricole et toute l'alimentation du pays. en cas de concentration très poussée comme le voudraient les collectivistes, ne soit produit ni par l'exploitation agricole, ni par la France elle-même. Or c'est un fait constant et de bon sens que les entreprises les plus prospères sont celles qui disposent sur place de l'énergie qui leur est nécessaire. (*Applaudissements*).

Jusqu à présent, en effet, les céréales secondaires nécessaires à l'entretien de la traction animale, étaient fournies par le sol même et assuraient à l'exploitation son autonomie.

Le fait que le carburant doit être acheté non seulement en dehors de la ferme, mais aussi hors de France, pose des questions extrêmement graves du point de vue national, et que semblent avoir négligé ceux qui, à la Libération, ont mis en place et en œuvre, par légèreté sans doute, tous les moyens de nature à parvenir à la collectivisation de l'agriculture, preface de la collectivisation du Pays. (*Vifs applaudissements*).

Que les importations de carburant, pour une raison ou pour une autre, soient stoppées demain, quelle sera la situation d'une agriculture fortement mécanisée et concentrée ?

Pris « en sandwich » comme nous le sommes, entre une Amérique puissamment outillée (dont la puissance économique et surtout énergétique dépasse maintenant toutes les autres) et l'U.R.S.S. qui par d'autres méthodes et notamment l'exclavagisme industriel, possède dès à présent une énorme réserve d'énergie, il nous sera difficile de survivre et de sauvegarder notre civilisation dont la base paysanne demeure le meilleur garant de notre liberté.

Non seulement le carburant que nous importons est grevé de frais de transport considérables mais il est encore lourdement frappé par la fiscalité. (*Applaudissements*).

La production d'un carburant à base d'alcool, produit de notre agriculture elle-même eut été le meilleur moyen (et c'était techniquement fort simple) d'équiper notre agriculture d'une manière autonome.

Nos constructeurs ne l'ont pas voulu ou n'en ont pas eu la possibilité.

Mais plus encore, certains intérêts économiques ont joué contre cet équipement. Je me réserve de revenir sur cette question qui pose des responsabilités très graves sur lesquelles il faudra bien s'expliquer un jour. (*Vifs applaudissements*).

LA COOPERATION AGRICOLE

J'aborde maintenant une question primordiale pour l'agriculture française, notamment pour le bon équilibre de l'exploitation familiale, celle de la coopération.

Tout d'abord, je pense qu'il s'agit de s'entendre sur les termes : coopérer cela veut dire, en bon français, travailler ensemble, s'aider mutuellement. Cela ne veut pas dire être groupé dans une collectivité pour obéir aux directives d'un fonctionnaire ou d'un bureaucrate.

Les bienfaits de la coopération sont certains et incontestables. Elle favorise le bon fonctionnement et la prospérité de la petite et moyenne exploitation, mais quand la gestion de la coopérative n'échappe pas pratiquement aux coopérateurs eux-mêmes. Ainsi comprises les coopératives sont et demeureront d'excellents moyens d'entr'aide sociale.

Mais nous ne sommes plus du tout d'accord, lorsque la coopérative, du fait d'une concentration abusive en une cascade de fédérations, devient entre les mains des partis collectivistes un instrument de collectivisation finale.

C'est contre cette tendance à un gigantisme destiné à être exploité par des politiciens sans scrupules ou par des affairistes que s'élevait

lors du dernier Congrès de la Fédération Nationale des Exploitants Agricoles, son secrétaire général, M. LABORDE, parlant au nom du syndicalisme agricole lorsqu'il s'indignait contre ce qu'il appelle « la déviation bureaucratique ».

« Ce phénomène, disait-il, aboutit à remettre la gestion des coopératives entre les mains de bureaux irresponsables, l'adhérent sociétaire n'étant plus qu'un numéro qui subit la discipline que lui imposent lesdits bureaux. Cette tyrannie des administrations mène directement à l'étatisme qui est le gouffre ».

Voilà pourquoi une déconcentration de la coopérative s'impose.

La coopérative doit rester ce qu'elle etait : un organe professionnel, géré par des professionnels à des fins d'adaptation professionnelle.

Il ne faut pas qu'elle se transforme entre des mains mercantiles ou politiciennes en instrument de désagrégation de la propriété qui est pour nous une des conditions de la liberté humaine. (*Applaudissements*).

La survie de nos exploitations familiales pose aussi la question de l'habitat rural.

L'HABITAT RURAL

L'état lamentable de l'habitat rural est peut-être la cause la plus importante de l'exode rural. Lorsque l'habitation paysanne présentera le même confort que l'habitation urbaine, il n'est pas exclu qu'on verra alors se produire un mouvement inverse à celui auquel nous avons assisté jusqu'à ce jour.

Il n'a jamais été tenu compte des charges de la propriété bâtie et on n'a jamais cherché à les intégrer dans les prix de revient de l'agriculture.

Il en résulte que les Gouvernements et l'opinion se font une fausse image de la véritable situation de l'agriculture et que les paysans en n'entretenant pas et en ne renouvelant pas leur capital foncier, se ruinent insensiblement sans s'en rendre compte.

N'ayant jamais suffisamment amorti ses bâtiments l'agriculture se trouve quant à son habitat dans une situation critique.

Techniquement, les différentes formes d'aide apportées par la législature restent sans grand effet.

La création de quelques villages témoins sous la direction de conseillers agricoles expérimentés a donné cecpendant des résultats encourageants.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'action utile que pourrait être celle des conseillers agricoles me conduit tout naturellement à examiner la façon dont doit être compris le développement à donner à l'enseignement agricole pratique.

Si l'influence de ces conseillers pouvait s'exercer sur les cultivateurs adultes, cela ne règlerait en rien la question de la formation des jeunes. Leur formation pratique doit en effet se faire au stade local.

Malheureusement, quand c'est l'instituteur qui est chargé de s'occuper de l'enseignement agricole, il n'a pas toujours, malgré toute sa bonne volonté et tout son dévouement, les connaissances nécessaires, il n'est pas toujours paysan d'origine; il est très rarement ingénieur agricole : il donnera donc cet enseignement d'après les cours qu'il a suivis à l'Ecole Normale, qui sont bien faits, mais qui sont théoriques et forcément sommaires, puisqu'il s'agit d'un enseignement tout ce qu'il y a de plus complémentaire. C'est donc en principe au chef-lieu du canton qu'il faudrait créer un véritable cours complémentaire spécialisé.

Il s'agit de savoir à cet égard si vraiment nous voulons en rester aux méthodes du siècle dernier ou si nous voulons faire œuvre d'adaptation et d'imagination pour permettre à notre agriculture d'avoir des hommes au courant des dernières méthodes et des derniers perfectionnements de la technique, à l'exemple de ceux qu'on rencontre dans tous les pays étrangers.

Naturellement l'enseignement supérieur demande lui aussi à être perfectionné ainsi que la recherche sous toutes ses formes (agronomiques forestière, économique, machinisme agricole, etc...). Malheureusement tout est subordonné à une question de crédits.

Et puisque je parle de crédits, avec les conseillers et l'enseignement technique, le crédit agricole doit jouer un grand rôle.

LE CREDIT AGRICOLE

Nous nous heurtons, en ce qui concerne le crédit agricole, aux mêmes défauts d'organisation que ceux que nous avons constatés déjà en matière de coopération :

Le crédit agricole est trop centralisé, il dépend trop de l'Etat et de ses finances qui sont presque toujours mauvaises. On a chargé le crédit agricole d'être le banquier d'un peu tout ce qui concerne la vie agricole. Il existe une multiplicité de textes qui constituent un petit volume et, si l'on s'en rapportait aux opérations qui sont prévues, on pourrait croire que cet organisme est à même de permettre à notre agriculture d'être particulièrement florissante.

Malheureusement trop souvent le crédit agricole n'a pas d'argent quand on lui en demande.

L'institution du crédit agricole est bonne en elle-même, elle a rendu d'immenses services. Reposant à la base sur les caisses locales, guidées et soutenues par les caisses régionales, sa structure est excellente. Mais il convient que le crédit agricole mutuel puisse étendre davantage son action de façon à devenir la véritable banque des agriculteurs. Cela, on ne pourra l'obtenir que par une spécialisation des crédits affectés à certaines opérations bien précisées et pour lesquelles il deviendra possible de recourir alors à des emprunts locaux. Cela implique une décentralisation du crédit agricole, un contrôle professionnel effectif et une autonomie à peu près complète vis-à-vis de l'Etat.

Il ne faut pas en effet que les agriculteurs puissent croire à aucun moment que les fonds dont dispose le crédit agricole sont à la libre disposition du Trésor pour la réalisation d'opérations financières quelconques. Ceci est une des conditions de la reconnaissance, de la confiance agricole et de l'épargne. Sinon l'institution digne de tous les éloges qu'était le crédit agricole se transformerait en un simple organisme de réescompte n'ayant aucune valeur efficace quant au développement de notre agriculture.

Il est impossible de parler du crédit sans aborder la question de la Mutualité agricole; ce sont d'ailleurs deux questions qui ont toujours fait l'objet de toute la sollicitude de notre ami le Président QUEUILLE.

LA MUTUALITE AGRICOLE

Avec la Mutualité agricole, c'est toute la protection sociale de l'agriculture qui est en cause. Le grand principe, qui est celui de l'égalité, consiste à obtenir pour les agriculteurs les mêmes conditions de protection sociale que pour les autres catégories d'activité de la nation. Pour ce qui est de l'assurance sociale cette égalité est à peu près réalisée pour les salariés. Mais il faut organiser l'assurance maladie des gros risques pour les exploitants en leur laissant toutefois une grande liberté d'initiative dans un cadre facultatif ou contractuel, par exemple.

Au point de vue des allocations familiales, on doit tendre également vers l'égalité des traitements. Il faudrait notamment se décider à appliquer les dispositions prévues par le rapport de la Commission parlementaire spéciale des prestations familiales instituée par la loi du 2 mars 1951.

En matière d'assurance vieillesse, il faudrait que les exploitants âgés de 65 ans et ayant cessé d'exploiter personnellement, puissent bénéficier des mêmes avantages que les autres travailleurs. Malheureusement, le financement ne pourra être assuré au départ par la profession et c'est encore à l'Etat, qui a déjà à faire face à un large déficit dans ce secteur, qu'il faudra recourir et cela pose encore, comme dans tous les autres domaines dont nous nous sommes déjà occupés, un problème qui est lié à celui de la réforme d'ensemble de la Sécurité Sociale.

C'est ce déficit, qui va aller sans cesse s'accroissant si l'on n'y met bon ordre, de l'administration générale de la Sécurité Sociale qu'avait prévu la profession agricole et que nous avions prévu nous-mêmes lorsque nous avions déposé avec M. Delcos un projet de loi tendant à donner un statut à la Mutualité. La question a été provisoirement réglée par la loi rétablissant les élections des conseils de la mutualité agricole, mais le statut d'ensemble en reste toujours à faire.

Je crois que dans ce domaine, comme dans celui de la coopérative agricole ou du crédit, notre parti a un grand rôle d'arbitre à tenir.

Son absence à la direction des affaires agricoles depuis la guerre s'est fait sentir. Les hommes qui ont exercé cette direction se sont en effet beaucoup trop préoccupés de questions économiques et politiques : je crains que l'aspect humain de la question leur ait trop souvent échappé et que les mesures qu'ils ont prises n'aient engagé notre agriculture dans une voie bien dangereuse, celle d'un matérialisme entraînant un nivellement des caractères et des valeurs humaines. Or, il ne faut jamais l'oublier, c'est dans la classe paysanne que la France a toujours recruté ses élites.

C'est pourquoi maintenant je voudrais faire la critique de la politique qu'on a prétendu suivre au cours de ces sept dernières années.

LE PROBLEME ECONOMIQUE

Je ne crois pas que notre parti se soit jamais désintéressé de l'agriculture française. Nous avons fait depuis la Libération tout ce que nous avons pu pour favoriser son essor. Malheureusement nous n'étions pas les maîtres de la situation et lorsque s'avéraient con-

traires aux intérêts de l'agriculture, donc au bien du pays, les idées générales ou les plans d'ensemble qui devaient présider à l'élaboration de ce qu'on a pompeusement appelé une grande politique agricole, nous ne pouvions qu'en limiter les dégâts. Nous l'avons fait tant bien que mal.

Mais maintenant, il ne s'agit plus d'éviter le pire. Ce stade est dépassé. Il s'agit de construire une véritable politique agricole qui soit autre chose qu'une démagogie ruineuse destinée à piper des voix pour établir je ne sais quel régime de socialisme étatique. (*Applaudissements*)

Je ne veux pas ici exposer en détail le système employé par les « dirigistes » pour essayer de « mettre en carte » notre agriculture. Machiavel lui-même aurait eu parfois de la peine à s'y retrouver. Toujours est-il que pour l'instant ils ont échoué. Cela ne veut pas dire qu'ils aient abandonné la partie. Je crois que c'est à nous maintenant de dire notre mot et de prouver notre efficacité.

Toute la prétendue politique agricole qui a été paraît-il mise en œuvre depuis que la pénurie alimentaire a cessé, a été axée sur l'idée directrice suivante : il faut pousser la production agricole au maximum de façon à pouvoir réaliser des exportations profitables pour notre balance commerciaale. C'est pourquoi nous vous garantissons, à vous agriculteurs français, des prix de revient constants en ce qui concerne vos principales productions de base telles que le blé, le lait, le vin, la betterave, les oléagineux et, sous une autre forme, les textiles nationaux.

Voilà l'idée : Vous pouvez produire au maximum; l'Etat se charge de l'exportation par l'intermédiaire de ses administrations et de ses offices, sans lesquels vous ne pourriez rien faire de grand et de durable.

Cela supposait la réalisation immédiate, sur le plan européen notamment, d'accords de pays à pays ou d'accords d'ensemble, répartissant entre les différentes nations intéressées les aires de production et les débouchés à la consommation.

Or, rien de cela n'a été fait. Ayant énoncé ces grands principes on s'est contenté de procéder à des exportations un peu comme elles se présentaient.

Certains fonctionnaires se sont aussitôt révélés indispensables. L'Etat dirigiste n'a rien dirigé. Il s'est contenté de servir confortablement certains intermédiaires qui par leur incapacité ont empêché la conclusion de marchés favorables et en ont réalisé par contre de désastreux. (*Applaudissements*).

C'est ainsi que sous prétexte de planisme nous avons perdu ou nous sommes en passe de perdre, des débouchés commerciaux dont nous ressentirons cruellement la disparition dans quelques années, si nous n'arrivons pas à redresser à temps les situations compromises.

Le Pool vert qui est l'organisation économique des marchés européens agricoles eût été une excellente chose s'il avait été réalisé il y a seulement trois ans,. A cette époque, l'Europe était disloquée. Beaucoup pouvait être fait pour sa reconstruction par voie d'entente internationale : Mais rien n'a été fait.

Ce n'est que dans le courant de cette année qu'on a entrepris de provoquer une réunion internationale pour remédier à cet état de fait. Je ne sais si mes renseignements sont absolument exacts, mais j'ai entendu dire par les professionnels qui y ont assisté que les nations participantes avaient été assez réticentes, non pas sur le principe même d'une organisation européenne, mais précisément sur les modalités de sa réalisation en ce qui concerne les produits agricoles eux-mêmes.

Tant qu'on traite des questions d'organisation générale des marchés,

de principe de coopération, tout le monde est d'accord bien sûr. Mais dès qu'on parle vin, produits laitiers, ou viande, par exemple, je crois qu'à ce moment-là les réticences deviennent beaucoup plus sensibles et que les conférences projetées en restent au stade des perspectives d'avenir.

Ce qui ne veut pas dire que ces conférences internationales ne soient pas souhaitables et qu'il ne faille pas suivre avec patience et tenacité tout ce qui peut donner lieu à des ententes économiques durables sur le plan agricole.

Mais, Mesdames et Messieurs, comment parler d'ententes internationales, comment songer à l'organisation internationale des marchés, sans avoir au préalable pensé à organiser notre marché intérieur.

Excusez cette réflexion un peu triviale, il semble qu'on ait mis la charrue avant les bœufs !

Sans doute des essais ont-ils été tentés.

Sous l'occupation nous avons connu un essai de corporatisme qui a mal tourné parce que les autorités occupantes voulaient l'utiliser naturellement à leur profit pour le faire fonctionner à la manière du *Reichnerstand* allemand qui était un organisme d'imposition, national-socialiste, offrant d'étranges analogies avec l'organisation qui sévit actuellement en Russie soviétique. Naturellement, la profession devait se cabrer devant les exigences allemandes et l'essai professionnel fait sous Vichy se trouvait de ce fait voué à l'échec.

A la Libération nous avons assisté, c'est un fait, à un essai de collectivisation de l'agriculture. Le paysan s'est cabré de la même manière et cela a empêché également l'organisation du marché intérieur. Nous en revenons donc en matière économique exactement au même point qu'en matière humaine et sociale : c'est une doctrine générale, ayant l'approbation de la plus grande partie de l'agriculture qui manque et c'est cette doctrine que nous avons appelé le *néo-libéralisme* que nous vous proposons aujourd'hui.

A mi-chemin d'un dirigisme d'Etat et d'un libéralisme anarchique elle doit sur le plan international permettre d'obtenir une série de résultats partiels. Elle prend en considération la structure humaine, géographique et idéologique de chaque pays co-contractant et permet des réalisations rapides tenant compte du lieu et du moment sans pour cela négliger au nom d'idéologies abstraites l'intérêt national, qui pour nous prime tout, en même temps que la personnalité humaine. Elle suppose le concours à la fois de l'administration et de la profession, travaillant en commun et non en ordre dispersé, en s'ignorant ou en annihilant réciproquement leur action.

Je reviendrai tout à l'heure sur la question lorsque je traiterai de l'organisation du marché intérieur et je vous dirai pourquoi il ne me semble pas possible que l'Etat, du point de vue agricole, puisse parvenir à une organisation internationale des marchés sans prendre en considération les relations entre hommes et entre professionnels d'un même pays ou d'un pays à l'autre.

C'est cette question des relations humaines, qui d'après nous doit primer et primera toujours les relations économiques abstraites construites par des théoriciens en chambre, qui nous conduit à traiter du problème de l'Union Française qui est capital pour les relations internationales concernant l'agriculture.

On semble trop oublier que ce sont des techniciens et des paysans de chez nous qui ont mis en valeur l'Algérie dont la production agricole est devenue dans certains domaines d'une qualité égale à celle de la Métropole. On semble ignorer que du désert stérile de Tunisie ont surgi sous l'impulsion de paysans de chez nous les oliveraies, les champs de céréales et d'agrumes et les vignes de qualité.

On oublie trop aussi qu'en 40 ans, sous l'impulsion initiale d'un Lyautey, le Maroc s'est transformé de la même manière.

En Indochine comme en Afrique, partout on retrouve la présence de la France.

Mais si l'on veut que l'Union française soit une réalité bien vivante il faut commencer par faire en sorte que les hommes, que les paysans de chez nous et d'outre-mer ne se trouvent pas un jour en concurrence, sur les mêmes marchés étrangers, les uns avec les autres.

Alors, Messieurs, quand on me parle de l'organisation des marchés agricoles européens, je suis bien obligé de constater que d'abord on n'a pas organisé les marchés métropolitains proprement dits et que surtout on n'a pas organisé les marchés de l'Union française en vue d'échanges avec l'Europe ou d'échanges plus amples avec d'autres parties du monde. Je crois donc qu'il faudrait déjà faire un tout homogène de ces marchés agricoles de la plus grande France, avant de songer à conclure des ententes internationales (*Applaudissements*).

UNE DOCTRINE NOUVELLE : LE NEO-LIBERALISME

C'est donc dans les faits que s'inscrit d'elle-même une doctrine néo-libérale née en réaction des abus d'un planisme étatique et de l'anarchie engendrée par certaines formes de capitalisme périmé.

Les diverses expériences qui se déroulent ou qui se sont déroulées sous nos yeux nous ont montré que la concentration de tous les pouvoirs économiques entre les mains de l'Etat était aussi à craindre pour l'individu que la concentration de ces pouvoirs entre les mains d'oligarchies uniquement préoccupées de leurs intérêts particuliers.

Nous en sommes au point où en France le planisme et l'étatisme se sont instaurés presque en maîtres à la faveur du désordre qui a suivi la Libération du territoire. Ce sont des faits bien connus. Cette « dictature feutrée » de l'administration dont a parlé à diverses reprises le Président DALADIER n'est pas autre chose qu'une des formes de cet étatisme qui s'est instauré.

L'esprit individuel, l'esprit d'entreprise, de création est contrebattu, dès qu'il se manifeste, par une masse anonyme et irresponsable dont les activités anarchiques détruisent toute initiative intelligente et hardie.

Je vais vous citer un exemple, car je crains d'être un peu abstrait. Les paysans sentant qu'ils ne pouvaient rien obtenir par eux-mêmes de l'Etat se sont groupés en grandes associations professionnelles qui sont maintenant puissantes. Le souci de ces organisations a été d'organiser les marchés agricoles, d'organiser les débouchés, d'organiser le progrès technique.

Eh bien, le travail de ces organisations se passe dans la proportion de plus de 50 % à essayer de vaincre les résistances administratives, pour obtenir la délivrance des licences à l'exportation, pour obtenir l'autorisation d'engager des crédits sur le fond de progrès agricoles par exemple, alors que ces crédits sont déjà spécialisés dans leur objet. Un simple contrôleur des dépenses engagées qui n'a aucune compétence technique, un simple fonctionnaire de l'économie nationale peut pendant des mois paralyser des transformations industrielles en cours dont dépend l'avenir de productions telles que celles des textiles mé-

tropolitains, des oléagineux ou de quelqu'autre production ayant une importance vitale dans notre agriculture.

Il y a là dans l'articulation existant entre l'administration et la profession quelque chose de grave et qui entrave toute tentative de progrès.

Il n'est pas possible en effet d'admettre que l'avenir de toute une production agricole et des industries de transformations qui en dépendent soit subordonné au bon ou au mauvais vouloir d'un fonctionnaire subalterne qui, au nom de je ne sais quels principes budgétaires, fausse complètement le jeu du marché agricole. C'est pourquoi au nombre des doléances formulées par les associations professionnelles se trouvent en bonne place et à juste titre la réforme du Ministère de l'Economie Nationale.

Jusqu'à présent la doctrine du Ministère de l'Economie Nationale semble en effet s'être inspirée principalement de considérations d'équilibre financier et budgétaire. Cela ne date pas d'aujourd'hui. Les exportations, les importations ne sont prises en considération que sous l'angle mathématique. Peu importe, semble-t-il, l'intérêt économique futur de l'opération envisagée. Seul semble compter le fait qu'à une sortie de devises doit correspondre une rentrée de devises équivalente et même supérieuer. Le Ministère de l'Economie Nationale devrait, pour pouvoir jouer un rôle utile, fonctionner auprès du Président du Conseil non comme un organisme normalisateur mais comme un organisme de création et d'entreprise chargé de favoriser toutes les initiatives professionnelles de nature à apporter au Pays soit une sécurité, soit une extension de ses débouchés commerciaux.

Et puisque je parle de sécurité, je n'aurais garde d'oublier la notion de stabilité économique liée à l'organisation des marchés.

STABILITE ECONOMIQUE ET ORGANISATION DES MARCHES

L'ouvrier agricole, s'il n'est pas propriétaire de sa terre, tend à acquérir une sécurité sociale qui est liée à la sécurité économique de celui qui l'emploie.

Le fermier, le métayer, dont les droits, par rapport au propriétaire, sont devenus beaucoup plus éminents qu'il y a vingt ans, se trouvent eux aussi intéressés au premier chef à la productivité de la terre sur laquelle ils travaillent parce que l'Etat leur garantit une sécurité dans leur exploitation.

Le propriétaire, exploitant lui-même, dont le gain dépend plus qu'autrefois d'un marché en perpétuelle transformation, est par la force même d'une évolution profonde, obligé de suivre d'une manière très attentive l'orientation professionnelle, sociale et économique de l'agriculture.

Car, dans le domaine agricole, la stabilité économique conditionne la sécurité sociale.

L'exploitant agricole vit en effet de sa récolte. Si cette récolte se vend mal, il n'y a pas pour lui, en définitive, possibilité de sécurité sur le plan social.

Et nous arrivons à cette notion que c'est de l'organisation du marché que dépend la condition sociale de l'exploitant agricole et notamment celle du petit et du moyen exploitant.

Comment organiser le marché agricole et assurer sa prospérité, tant au point de vue nationale qu'international ?

Nous ne nous arrêterons pas aux propositions communistes. Mais une proposition vient d'être déposée au nom du groupe S.F.I.O. par M. TANGUY-PRIGENT, ministre de l'Agriculture après la Libération, qui mérite une attention toute particulière.

« Il devient extrêmement urgent, dit la proposition de loi en question, d'organiser les marchés agricoles pour assurer la sécurité des producteurs en même temps que celle des consommateurs ».

Nous sommes tous bien d'accord à ce sujet.

M. TANGUY-PRIGENT expose ensuite des vérités bien connues de tous, à savoir que les variations brusques de prix agricoles ne profitent qu'aux spéculateurs et entraînent la ruine conjointe du producteur et du consommateur.

Il faut donc assurer la stabilité des marchés agricoles et pour cela organisons le marché.

« Cela est d'autant plus urgent, conclut M. TANGUY-PRIGENT, que des mesures viennent d'être prises pour libérer les échanges internationaux (?) ce qui risque d'aligner le niveau de vie des travailleurs français sur celui des pays où il est le plus bas ».

Tout le monde est bien d'accord à ce sujet depuis que le monde est monde et qu'il y a des producteurs et des consommateurs.

Mais où réside la difficulté, c'est précisément sur les moyens de parvenir à cette équitable répartition des revenus.

Or, que propose M. TANGUY-PRIGENT et son parti ? L'institution d'un « Fonds national de stabilisation des marchés agricoles », établissement public national, ayant la personnalité civile et l'autonomie financière, sous l'autorité du Ministre de l'Agriculture.

Comment fonctionnerait cet office ? Il serait, selon les socialistes administré par un conseil composé pour un tiers de représentants des producteurs, pour un autre tiers de sreprésentants des consommateurs, le dernier tiers étant composé de représentants de l'Administration.

On voit tout de suite qu'une fois de plus ce seraient les représentants de l'Administration qui feraient la loi, puisque producteurs et consommateurs auraient fatalement des avis opposés, surtout si les consommateurs devaient être représentés par des syndicats comme la C.G.T.

De ce fait c'est toujours vers l'étatisation, prélude à la marxisation de l'agriculture que nous allons.

Cela dit, les conceptions développées par M. TANGUY-PRIGENT dans sa proposition de loi méritent qu'on les examine.

Quand il parle, par exemple de la constitution d'un fonds commun de garantie, nous ne pouvons que souscrire à cette idée.

Mais à condition qu'elle soit mise en œuvre par la profession elle-même dut-on au surplus l'y obliger.

Car nous condamnons l'Etat considéré comme une fin en soi et nous estimons que c'est à la profession et à l'interprofession qu'il faut confier le soin d'organiser le marché agricole.

C'est aux professionnels qualifiés de préfigurer les accords avec l'étranger, avec l'aide de l'Etat, alors qu'actuellement le contraire se produit. L'administration ne cesse d'entraver les possibilités de commerce extérieur agricole en utilisant des procédures longues et compliquées qui, la plupart du temps, annihilent les efforts des professionnels.

Ainsi nous revenons, une fois de plus, à l'urgente nécessité de matérialiser l'interprofession agricole, comme de lui permettre un fonctionnement souple et rapide sous le contrôle de l'Administration et sous l'arbitrage du Gouvernement et du Parlement.

Si l'Association professionnelle s'y refuse, alors nous dirons à ses membres : « Vous préparez, Messieurs, l'ère du marxisme et demain vous serez les « koulaks » d'un régime extrémiste avec lequel vous perdrez vos libertés et vos biens et c'en sera fait de la France et de notre civilisation ».

Voilà le problème. Les dernières élections, législatives et cantonales, ont donné aux dirigeants professionnels paysans une large audience dans nos Assemblées.

Je souhaite que ce point de vue soit aussi le leur. Je sais que c'est celui de mon ami VERNEUIL.

C'est en tous cas la seule façon de mettre un terme à l'incohérence actuelle.

L'INCOHERENCE ACTUELLE

Partout, en effet, le producteur a constaté la même dispersion des efforts qui a abouti à l'inconérence dans les résultats. Il n'y a pas de politique agricole d'ensemble de l'Union Française. Cinq ou six ministres s'en occupent, qui n'ont pas de liaison entre eux.

Il n'y a pas eu de politique internationale agricole. Un Ministère de l'Economie Nationale qui n'est qu'une annexe du Ministère des Finances réglemente les importations et les exportations avec une règle à calcul. C'est le contraire qu'il faut faire. C'est au producteur que revient le soin de trouver ses débouchés avec l'aide des professionnels qualifiés et l'Etat doit en tenir compte dans sa politique d'ensemble.

Il y a donc un courant à renverser. L'étatisme actuel paralyse tout.

L'initiative professionnelle doit trouver les moyens de le vaincre pour lui imposer son dynamisme et régénérer la vie économique.

Cela suppose d'une part une réforme des méthodes politiques et d'autre part une nouvelle articulation des organismes étatiques et des organismes qui représentent la profession agricole.

Et ce renversement des tendances, auquel devraient s'attacher les partis autres que les partis marxistes, ne peut s'appuyer que sur une nouvelle doctrine le néo-libéralisme, appelons là d'ailleurs comme vous voudrez, dont je vous ai parlé, et particulièrement

POUR UN NEO-LIBERALISME AGRICOLE

Un néo-libéralisme agricole laissant aux professionnels l'organisation de la profession, à la profession et à l'interprofession l'organisation des marchés, et à l'Etat le contrôle de cette organisation, néo-libéralisme qui correspond aux grandes idées générales suivantes :

1° Le paysan français considère que la liberté individuelle, que le droit de propriété, que le droit d'héritage restent les fondements indispensables de son exploitation.

2° La paysannerie regrette dans sa grande majorité la formule de l'office étatique qui provoque cette dictature « feutrée » paralysant constamment les forces vives de la paysannerie aux prises déjà avec les calamités naturelles et les difficultés d'exploitation sans cesse accrues.

3° L'agriculteur français tient à la forme d'exploitation familiale qui est sienne et qui est la mieux adaptée à sa situation géographique naturelle et à la civilisation occidentale dont il est un des meilleurs garants.

4° Le problème de l Union Française ne le laisse pas indifférent. Beaucoup d'agriculteurs français sont partis dans les pays de la plus grande France et y ont fait souche. Ils veulent qu'une large union économique scelle cette unité, au lieu de la voir se fragmenter au gré des dominations impérialistes.

C'est pourquoi ils souhaitent que le pouvoir central coordonne son action à ce sujet.

5° Ce n'est qu'ensuite que le problème d'une union économique européenne peut être abordé. Et là encore l'Etat ne doit pas faire preuve d'incohérence en important ou en exportant sans méthode, selon des impératifs financiers qui n'ont rien à voir avec le développement harmonieux de notre agriculture.

Nous voulons autrement dit que chacun soit à sa place et au besoin remis à sa place. (*Applaudissements*).

Messieurs, je ne sais ce que vous pensez de l'O.N.I.C. ou de la Régie Commerciale des Alcools, par exemple, mais je m'en doute.

Tous deux sont devenus des organismes administratifs qui agissent moins en considération de l'expansion agricole, qu'en considération de raisons politiques ou financières qui n'ont absolument rien à voir avec l'exercice normal de l'interprofession. (*Applaudissements*).

Et la meilleure preuve, Messieurs, c'est que chaque fois qu'il s'agit de fixer un prix agricole quelconque, on se trouve placé devant une affaire de Conseil des Ministres.

Les prix agricoles ont pour notre pays une importance certaine, mais avouons tout de même, que si chaque fois qu'il faut modifier le prix de tel ou tel produit agricole, cela devient une affaire d'Etat, c'est un peu abusif. (*Applaudissements*).

Il faut voir là, dans ces conditions, un des symptômes d'un dérèglement total des institutions.

L'Office du Blé ? Il doit redevenir un organisme interprofessionnel où seront représentés producteurs, meuniers, boulangers, importateurs et exportateurs. Les représentants des consommateurs n'ont rien à y faire. Le Gouvernement et le Parlement sont là pour les représenter.

La Régie Comerciale des Alcools ? On ne peut admettre qu'elle soit un pressoir fiscal comme on a trop tendance à la considérer depuis la Libération.

C'est, Messieurs, l'organisme compensateur des marchés du cidre, du vin et de la betterave. Un point c'est tout. Ce n'est pas un organisme destiné à assurer les fins de mois du Trésor. Il y a des impôts pour cela et des emprunts, quand c'est toutefois possible.

Ce que je vous dis, en citant ces deux exemples, est vrai pour les autres marchés agricoles.

Vous avez peut-être été surpris, Messieurs, que je ne vous aie pas parlé des différentes productions agricoles, de leur situation et des

moyens techniques qu'il y aurait lieu de développer en ce qui concerne chacune d'elles.

Mais, Messieurs, ce n'est pas le travail d'un parti, d'un Parlement, d'un Gouvernement que d'accomplir la besogne des professionnels.

Il me suffirait, Messieurs, de reprendre les travaux de la Fédération des Exploitants et des Chambres d'Agriculture pour vous faire l'exposé, par branche de production, des difficultés que connaît l'agriculture.

Dans aucun des secteurs de la production, les producteurs pour des raisons diverses ne sont satisfaits de la situation qui leur est faite.

Messieurs, c'est bien compréhensible, la doctrine est mauvaise et les institutions sont faussées et mal adaptées les unes aux autres.

LES PRIX GARANTIS

Cela m'amène, Messieurs, à traiter un problème qui tient au cœur des paysans, celui de la garantie des prix.

Garantie des prix promise par des gouvernements dirigistes, ou tout au moins planistes, qui avaient demandé une augmentation massive de la production pour pouvoir, paraît-il, procéder à des exportations non moins massives garantissant une entrée de devises « fortes », gage de la stabilité de notre balance commerciale.

Or, cette garantie de prix devait se transformer, comme l'a dit récemment un de nos meilleurs dirigeants professionnels, de « tuteur » en « carcan ».

Tout d'abord, vous remarquerez une chose : jamais les professionnels ne se sont déclarés satisfaits des augmentations de prix. Vous savez les innombrables difficultés rencontrées ces jours derniers par notre ami HUGUES, Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques.

J'ajoute qu'ils ont parfaitement raison : non pas que les prix à l'instant où ils sont fixés ne répondent pas à une valeur à peu près convenable, sauf erreur due à des considérations politiques du moment, mais surtout parce que tout le monde demandant des augmentations de prix (aussi bien les producteurs, que les transformateurs ou les salariés) on assiste à un jeu de cache-cache où les agriculteurs sont fatalement perdants.

Pourquoi ? Mais simplement parce que l'on fixe les prix agricoles une fois l'an

Si, entre temps, les cours internationaux varient (et cela a été toujours jusqu'à présent dans le sens de la hausse) ou si les indices de prix montent, que devient la garantie de prix ?

Ni plus ni moins que ce que vaut la garantie de l'Etat, c'est-à-dire qu'elle est tout de même assez aléatoire.

Encore une fois il ne faut pas raisonner chiffres, il faut raisonner humain.

Quand on me dit par exemple que le prix de la betterave devait être fixé à 5.600 fr. je hausse les épaules parce que c'est de la démagogie. Mais quand le service des prix de l'Administration me dit qu'il devait être fixé à 4.400 fr. je m'indigne de la même manière. Ce prix a été fixé à 4.900 fr., c'est bien, à condition que le petit cultivateur soit surpayé par rapport au gros producteur, ce qui doit se faire par l'intermédiaire de l'association interprofessionnelle.

Même observation en ce qui concerne un prix différenciel du blé. Si ce régime devait être instauré, c'est à l'interprofession qu'il appartiendrait de l'organiser.

Mais si cet organisme se révélait impuissant ou remplissait mal ses fonctions, alors je n'hésiterais pas à dire que l'interprofession ne jouant pas son rôle s'exposerait à un renforcement de la tendance collectiviste et marxiste dans laquelle nous sommes engagés.

De même quand on a refusé aux producteurs métropolitians d'oléagineux la prime de modernisation et la fixation d'un prix plancher permettant l'extension d'une culture d'avenir, c'est humainement une erreur grave qu'on a commise !

Par ailleurs, c'est une faute en ce qui concerne notre approvisionnement national.

Voilà des exemples d'actualité. Je pourrais en citer d'autres : ils procèdent tous de la même idée. Une industrie des textiles nationaux, une industrie du caoutchouc synthétique, des parfums, des plantes médicinales, des oléagineux métropolitains, serait l'aboutissement d'une politique agricole humaine qui tend à préserver l'exploitation familiale, la moyenne exploitation, base de notre résistance nationale à une déshumanisation résultant de la concentration industrielle. (*Aplaudissements*).

Il ne s'agit pas de savoir si, au départ, ces cultures, ces industries sont rentables d'après la mathématique industrielle. Il s'agit de savoir si elles donnent une chance à notre civilisation occidentale de tenir tête à la ruée matérialiste, de survivre pour partir vers de nouveaux destins.

Et ceci m'amène pour terminer à envisager la défense des intérêts, des professionnels de l'agriculture et spécialement le syndicalisme.

SYNDICALISME ET CHAMBRES D'AGRICULTURE

J'aborde ici une question qui a déjà suscité et suscitera encore bien des controverses.

Le syndicalisme agricole a été représenté depuis la Libération par la C.G.A.

Nul n'ignore que la C.G.A. est un organisme extrêmement composite à l'extérieur duquel on retrouve différentes tendances dont les points de vue sont souvent absolument opposés.

Les communistes ont été à un moment assez largement représentés à la C.G.A.

L'élément S.F.I.O. y a dominé à l'époque où M. TANGUY-PRIGENT était ministre de l'Agriculture.

Actuellement la Fédération des Exploitants y a pris une position dominante et nombre de ses membres parmi les plus éminents sont devenus des parlementaires inscrits pour la plupart au Groupe paysan.

Mais à la lumière des événements, vous apparaîtra-t-il peut-être que sur le plan d'une saine administration de l'Agriculture, l'existence de chartes régionales va devenir de plus en plus une nécessité.

L'absence des Chambres d'Agriculture, qui peuvent être autre chose que des Chambres se bornant à émettre de simples vœux, dont certains se sont plu à dénoncer l'impuissance,se fait sentir.

Vous verrez que ces organismes dans les temps qui viennent sont appelés à jouer un rôle de conciliation et de médiation particulièrement important, pour apporter une conclusion efficace à certains différends professionnels déjà nés ou qui sont sur le point de naître.

Ces petits parlements régionaux, où toutes les classes de la profession agricole sont représentées, doivent jouer un rôle en tant qu'auxiliaires du gouvernement, tant du point de vue de son information que de certaines réalisations techniques et l'on ne saurait plus maintenant s'en passer.

Voilà, mes chers collègues, comment se conçoit ou peut se concevoir une remise en place de nos institutions que résume très bien le dicton populaire : « A chacun son métier et les vaches seront bien gardées » (*Applaudissements*).

A la profession de produire et d'organiser ses débouchés.

Au syndicalisme de défendre les intérêts du paysan, de l'homme des champs s'il leur arrivait d'être en péril.

Aux Chambres d'Agriculture de conseiller à la fois Gouvernement et Profession et de préparer le progrès technique.

Au Gouvernement de gouverner, c'est-à-dire de mettre en place et en œuvre les moyens en vue d'une fin qui est l'exercice de la Liberté humaine dans un Etat fort et respecté à l'Etranger.

Au Parlement d'arbitrer les différends qui pourraient naître entre profession et gouvernement, mais seulement en ce qui concerne les grandes directives concernant la mise en place de nouvelles institutions, leur fonctionnement ou leur révision.

Voilà, Messieurs, un programme préjudiciel, si je puis dire, qui conditionne toutes les activités sociales et économiques et d'abord celles de l'Agriculture.

Je n'insisterai pas davantage. Ceux qui ne comprennent pas ces impératifs catégoriques ou ne veulent pas les comprendre condamnent par avance la raison même de notre vie et se condamnent eux-mêmes en tant qu'hommes libres.

Je ne peux croire à cela dans un pays tel que le nôtre, car j'ai encore dans la tête ce chant de Mistral, ce chant tellement de chez nous dont vous ne m'en voudrez pas de vous donner ici une traduction maladroite :

Honneur à nos aïeux
Qui furent si sages, si sages
. . . . . .
Ils ont vécu, ils ont tenu
Vivante notre langue
Ils ont vécu, ils ont tenu
Autant qu'ils ont pu.

Nos paysans ont tenu : à Verdun, à Dunkerque ou dans les obscurs combats de la clandestinité, ils ont fait corps avec cette glèbe nourricière qui, dans un geste de suprême affection maternelle, leur offrait son inviolable asile.

Maintenant il faut choisir, Mesdames, Messieurs.

Et choisir vite !

Ou vous accepterez que les plaines opulentes et les riants côteaux de notre belle terre de France deviennent le promontoir désolé des immenses steppes eurasiennes sur lesquelles, dégradé par l'esclavage, se penchera, en proie à la plus noire désespérance, l'homme ravalé au rang de robot, ou vous clamerez votre volonté de demeurer des citoyens libres, fiers de leur condition, heureux de connaître enfin le bonheur.

L'heure n'est plus aux hésitations.

Ceci je le dis aussi bien aux visionnaires qui font de l'Etat la fin de toute société humaine qu'aux partisans d'une concentration des moyens de production qui, tout comme le collectivisme, mais en empruntant d'autres voies, nivèle et « banalise » l'individu en faisant de lui par avance un zéro, perdu dans l'infini des égoïsmes matérialistes.

Le sort de notre civilisation est entre nos mains : défendons-la donc en sauvegardant l'avenir de la paysannerie ! (*Applaudissements*).

Mes chers collègues, il n'est pas une Française, pas un Français, citadin ou villageois, qui n'ait une parcelle de notre terre collée à la semelle de ses souliers.

Cette terre, c'est celle que la Grande Révolution — la vraie — celle de 1789 a voulu féconder en permettant au paysan de l'acquérir et de la garder.

Cette terre, c'est l'assise de nos libertés républicaines.

Cette terre, c'est le symbole de l'indépendance française.

En lui prouvant notre fidélité, nous demeurerons fidèles à nous-mêmes ! (*Applaudissements prolongés, acclamations*).

IMP. DE L'EST - CHAUMONT

P

R

oll. 8
/
168